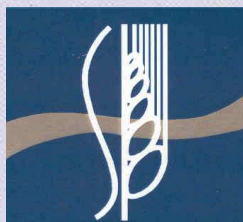


ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et
des Pêches Maritimes



**CONSEIL GENERAL DU
DEVELOPPEMENT AGRICOLE**



**2^{ème} édition du Séminaire Institutionnel
13-14 juin 2003**

***L'analyse et la régulation
des filières agroalimentaires***

Table des matières

Discours d'ouverture du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.....	3
Présentation du Séminaire	5
<u>PREMIERE PARTIE</u>	7-11
• DEROULEMENT DES TRAVAUX DES TABLES DE FILIERES	
1. Quelques impressions d'ambiance	7
2. Retour sur les exposés	8
3. Quelques pistes d'action.....	9
4. Proposition en matière d'approche méthodologique.	10
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	12-23
• SYNTHESE DES TRAVAUX DES TABLES DE FILIERES	
I - Table de filière oléicole.....	12
II - Table de filière agrumicole.....	17
III- Table de filière avicole.....	23
Annexe : Programme du séminaire.....	27

DISCOURS D'OUVERTURE

Par Monsieur Mohand LAENSER
Ministre de l'Agriculture et
du Développement Rural

- *Monsieur le Directeur de la Division de l'Assistance Politique à la FAO*
- *Messieurs les Présidents*
- *Mesdames et Messieurs les Représentants des organismes de coopération bilatérale et multilatérale*
- *Messieurs les Directeurs*
- *Mesdames et Messieurs ;*

Je tiens tout d'abord à vous remercier très chaleureusement pour votre participation à cette 2^{ème} édition du Séminaire Institutionnel DU Conseil Général du Développement Agricole consacrée cette année aux méthodes d'analyse et de régulation des filières agroalimentaires. Il est heureux que ce thème soit traité par le Conseil Général que nous voulons un lieu carrefour où se rencontrent des compétences de l'administration, du secteur privé et du milieu académique pour proposer des solutions constructives et concrètes pour le développement du secteur agricole.

Je voudrais saluer l'appui très apprécié de la FAO, de la Coopération Française, de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier et de l'UMR MOÏSA de France pour l'organisation et l'animation de ce séminaire.

Ce séminaire se tient à un moment crucial où l'agriculture marocaine s'engage dans un tournant décisif pour relever, en particulier, le défi de l'ouverture. L'ouverture, faut-il le rappeler, est une option fondamentale pour le Maroc. Notre pays a opté pour une insertion active dans les structures de l'économie mondiale. Une insertion soutenue par un grand projet de réformes économiques, financières et sociales. Cette dynamique de réformes est de nature à doter le Maroc d'une posture lui permettant de faire de l'ouverture une source de progrès et d'enrichissement et non une cause de déstabilisation aux plans économique et social.

Ce séminaire, j'en suis convaincu, apportera une contribution efficace et utile au grand chantier de réflexion sur les réformes de secteur agricole que le Gouvernement a ouvert en exécution des Hautes Directives de SA MAJESTE LE ROI MOHAMED VI l'appelant à « se pencher sur l'élaboration de réformes structurelles pour mettre à niveau le secteur agricole.. » compte tenu des engagements du Maroc découlant des accords d'association avec l'Union

Européenne et des impératifs d'ouverture de l'économie nationale dans le cadre des accords de libres-échanges.

C'est à partir d'une appréciation objective des contraintes mais surtout des potentialités et des marges de progrès que les grands objectifs de développement agricole et rural sont arrêtés. Il s'agit de réduire la vulnérabilité de l'agriculture et par-là de l'économie nationale à la sécheresse et aux effets de l'aléa. Il s'agit aussi de mieux valoriser le potentiel de production agricole et de mettre en condition l'agriculture marocaine afin d'accroître ses performances, son efficience et sa compétitivité. Il s'agit également de gérer durablement les ressources naturelles et en particulier les ressources en eau. Il s'agit enfin, d'assurer le développement humain des populations agricoles et rurales notamment par la lutte contre la pauvreté.

Vous conviendrez aisément que la réalisation de ces objectifs nécessite un changement de fond qui ne peut être l'œuvre de l'Etat tout seul mais l'affaire de tous les acteurs, car il n'y a pas de développement agricole possible sans mobilisation et un engagement effectif de tous les acteurs concernés.

Pour cela, il me semble essentiel que dans vos travaux vous puissiez procéder, à travers les exemples des 3 filières choisies par les organisateurs (filiale agrumicole, oléicole et avicole) à un examen du rôle que doivent jouer les multiples acteurs du système agroalimentaire et que votre réflexion porte sur les approches à mettre en œuvre, les méthodes de travail et les instruments institutionnels et financiers nécessaires à l'animation et à la régulation de chacune des filières agroalimentaires nationales. Avant de parler action, en effet, il importe que tous ceux qui sont concernés se prononcent sur les objectifs, les politiques, les rôles et les approches qui détermineront justement leurs actions.

Sans vouloir anticiper sur vos débats je me permettrai d'avancer deux principes qui doivent guider la réflexion :

- Le premier est que la recherche de l'efficacité économique soit une valeur partagée par tous ;
- Le second est que le développement agricole se fonde sur le dialogue et la participation. Nous devons définir ensemble de nouvelles règles de fonctionnement basées sur des rapports de contractualisation et de partenariat.

Je souhaite plein succès à vos travaux. Je serai personnellement très attentif à vos recommandations qui constitueront, sans nul doute, des guides précieux pour la formulation du plan de réforme du secteur agricole en cours de préparation. Merci de votre attention.

PRESENTATION DU SEMINAIRE

L'ouverture des marchés et la libéralisation de l'économie imposent de nouvelles formes de régulation des filières agroalimentaires en vue de répondre d'une manière efficace aux changements rapides de l'environnement. Il s'agit d'assurer une meilleure coordination des activités et de créer des synergies entre l'ensemble des participants de chaque filière.

La filière constitue un espace permanent de concertation, de négociation et d'action. Elle permet également de rendre compte des relations d'interdépendance qui existent entre les agents (complémentarité, solidarité ou concurrence

L'analyse des filières agro-alimentaires constitue un outil pertinent d'aide à la décision pour l'élaboration et la réflexion sur les politiques de développement. Elle permet de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre, les intérêts en jeu et les stratégies en place.

En effet, l'étude d'une filière englobe plusieurs aspects fondamentaux qui portent sur l'identification des produits, des agents des opérations et des flux et l'analyse des mécanismes de régulation : structure de fonctionnement des marchés, interventions de l'Etat, planification..

Elle permet une analyse approfondie des mécanismes de la formation des prix et constitue un instrument de politique permettant aux pouvoirs publics d'entreprendre des interventions efficaces (politiques de soutien, mesures de protection, système de prix).

Elle permet également de dresser le bilan financier complet des acteurs se succédant tout au long de la filière. De ce fait, elle constitue un cadre privilégié pour l'identification des potentialités et des points de blocage en vue d'apporter des solutions à des problèmes concrets.

Pour une meilleure connaissance des filières agroalimentaires nationales et en vue d'établir un diagnostic objectif et complet de leur situation, de leur fonctionnement et du comportement de leurs différents acteurs, il est apparu nécessaire de procéder à l'analyse et à la régulation de ces filières particulièrement par :

- L'identification de méthodes d'analyse appropriées dans le contexte national.
- L'analyse, à travers trois études de cas, de la situation des filières concernées en vue d'aboutir à une meilleure concertation entre les différents aspects de manière à apporter les solutions aux points de blocage et à développer les relations de complémentarité et de solidarité entre les différents acteurs de la filière.

- L'examen de mécanismes appropriés d'animation et de régulation des filières et la définition du rôle de l'Etat et des autres acteurs du secteur.

Tel était l'objet du séminaire organisé à cet effet les 13 et 14 juin à Rabat dont le programme détaillé est joint en annexe et dont la synthèse et les recommandations sont récapitulées ci-après en deux parties :

- La première partie est articulée autour d'un résumé des réactions de l'assistance à la lumière des exposés introductifs et ceux relatant les expériences internationales en matière de régulation et d'analyse des filières. Quelques orientations pour l'après séminaire ainsi qu'une proposition d'approche méthodologique est suggérée au terme de ce tour d'horizon.

- La deuxième partie est constituée des synthèses des observations et recommandations formulées par les participants aux trois tables des filières oléicole, agrumicole et avicole.

PREMIERE PARTIE

DEROULEMENT DES TRAVAUX DES TABLES DE FILIERES

Le thème et les objectifs de cette manifestation, ont suscité un grand intérêt et une volonté d'engagement de la part de l'ensemble des acteurs qui se sont largement mobilisés à des niveaux de représentation élevés. Ceci a permis de faire évoluer ce séminaire d'une simple réunion d'information et d'acquisition d'outils et de méthode vers une réunion d'échanges ouverte aux acteurs professionnels.

1- Quelques impressions d'ambiance

Les exposés et les discussions qui ont suivi ont permis de noter les points suivants :

- Conscience des potentialités élevées du pays dans le domaine agricole et agroalimentaire
- Lucidité sur les contraintes en matière de ressources naturelles, notamment sur la question de l'eau
- Conscience, pour certaines filières, de la sous-qualification des systèmes de production et des produits et du faible respect de la réglementation
- Faiblesse ou « incomplétude des filières » sur les maillons agro-fourriture, agro-industrie et surtout canaux de distribution qui ne sont pas toujours représentés dans les organisations inter-professionnelles
- Existence d'un capital humain de haut niveau avec des professionnels très motivés et des fonctionnaires compétents et des deux côtés une passion commune pour « l'objet de travail »
- Présence d'un capital social, c'est-à-dire d'un réseau de relations entre les différents acteurs des filières qu'ils soient privés, associatifs ou publics.

Finalement ces trois types de ressources : naturelles, humaines et relationnelles sont autant d'atouts pour la mise en place d'une politique de filière.

Bien entendu il s'agit là d'une condition nécessaire mais non suffisante comme l'ont montré les témoignages présentés en séance plénière.

2- Retour sur les exposés

Après deux exposés sur les méthodes d'analyse des filières agroalimentaires par Ait El Mekki et sur la chaîne de valeur agroalimentaire par Rastoin, les présentations des autres experts ont permis de prendre conscience de la diversité des situations à la fois selon les pays et selon les filières : les systèmes agroalimentaires (SA) sont extrêmement hétérogènes. On a vu en particulier que les schémas d'organisation ont nécessité une longue période de maturation avant d'aboutir.

Pierre Portet a rappelé qu'en France les premières formes d'organisation sont apparues avec le mouvement coopératif à la fin du XIX^{ème} siècle et ont conduit à un très puissant système d'associations au sens large couvrant le crédit, la mutualité et la coopération. Cependant le véritable socle de l'interprofession date des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 (Lois dues à E.Pisani, avec trois volets : la Terre, les Produits, les Hommes).

Au Québec, Guy Debailleul a indiqué que l'expérience des tables de concertation par filière est ancienne mais n'a connu un réel essor qu'à partir du sommet sur l'agriculture de 1992. Il faut aussi mentionner l'intérêt de la concertation au niveau décentralisé avec les tables régionales, la spécificité de la gestion des quotas par les fédérations professionnelles et de l'assurance revenu.

Dans les deux cas et ceci est valable pour de nombreux autres pays, le déclic qui a conduit au montage des organisations par filière est venu à la fois :

- de la situation économique (souvent de crise)
- du niveau de « conscientisation » des acteurs sur leur interdépendance, « culture de filière ».

Il faut mentionner enfin la dimension internationale des différents témoignages (G.Gherzi, J.P. Carlier, M. Auzet), confirmant que la mondialisation constitue désormais la toile de fond incontournable du Système Agroalimentaire (SAA) : les « Antimondialisations » sont devenus depuis peu des « Altermondialistes »

Pour le Maroc, cette réalité est en marche : l'accord sur l'espace euro-méditerranéen est déjà signé ; d'autres accords, notamment avec les Etats-Unis sont en cours de discussion.

Cela signifie d'une part l'ouverture d'opportunités de marché avec des exigences (par exemple en matière de qualité, de volumes, de délais) et d'autre part l'intensification de la concurrence sur le marché intérieur et parfois des chocs déstabilisateurs pour les filières.

Ces considérations sur la mondialisation constituent une bonne transition pour examiner les pistes d'action.

3- Quelques pistes d'action

Il faut rappeler tout d'abord quelques « fondamentaux » du système agroalimentaire :

- l'économie de marché implique, pour les entreprises, la création de valeur, sous peine de disparaître
- l'économie de marché est régulée par l'Autorité Publique Nationale ou internationale dans deux grands domaines :
 - celui de la sécurité et des normes de qualité
 - celui de la concurrence
- l'Etat ne doit pas interférer avec le domaine de la production qui doit être laissé à l'initiative privée
- le système agroalimentaire revêt une forte spécificité du fait de son poids économique et sociologique

Il faudra préciser ensuite les conditions de base de la mise en place d'une organisation par filière :

- la filière doit rassembler la totalité des acteurs : agrofourniture + agriculture + industrie agricole et alimentaire (IAA) + canaux de distribution + formation, recherche et développement (R&D) et services d'accompagnement
- Le dialogue doit être parvenu à un certain degré de maturité, comme l'a rappelé le Ministre en ouverture
- L'organisation en filière tire sa justification et sa légitimité d'un certain nombre de domaines où la coopération entre acteurs est non seulement possible mais souhaitable (par exemple, affronter la concurrence internationale)
- Une vision stratégique sectorielle est indispensable (volontariste, globale, sur le long terme, faiblement réversible); on peut citer à titre d'exemple le plan de développement de la viticulture en Australie élaboré en 2000 pour l'horizon 2025. On observe à cet égard que plusieurs productions typiquement méditerranéennes font l'objet d'ambitieux programmes de développement dans des pays ne faisant pas historiquement partie de cette région (vigne, olivier, chêne-liège). Cela signifie que les méditerranéens abandonnent leur « avantage compétitif de terroir » sur des marchés porteurs.
- La création et partage de l'information tout au long de la filière

Il est possible d'imaginer que l'organisation de la filière démarre sur des thèmes sensibles de nature horizontale, capable de rassembler sur des chantiers communs et mobilisateurs les différents acteurs. Il faut mentionner à titre d'exemples : la qualité, la logistique, la formation, la R & D, la promotion des produits, la traçabilité, la valorisation territoriale (concept de terroir).

Pour ce faire, il y a nécessité d'un « catalyseur », d'une étincelle et d'un espace de dialogue ; où les incitations ne peuvent venir que de l'Etat mais celui-ci ne doit pas reproduire

des formules qui ne marchent pas (Comités, Commissions, etc.), ni essayer de tout réglementer par « décret », mais par stimulation et par persuasion. L'idée est ici de fournir un cadre général de discussion entre les différents acteurs des filières agroalimentaires et de laisser ensuite la plus large autonomie aux professionnels pour s'organiser, avant de légiférer.

En définitive, les travaux de ce séminaire doivent déboucher sur l'action car pour la nouvelle économie globale ce sont la vitesse et la réactivité qui font la performance des filières agroalimentaires, autant que le prix des produits.

4- Proposition en matière d'approche méthodologique

L'une des principales recommandations qui a été retenue par le séminaire reposait sur le constat de marginalisation des composantes de production et de consommation au sein de ces filières.

En effet, le secteur de la production a toujours été le laissé-pour-compte du développement des filières agroalimentaires à l'exception de quelques filières d'exportation (agrumes et primeurs) où les producteurs étaient organisés dans des associations représentatives à même de défendre leurs intérêts.

Cette situation exceptionnelle n'a cependant pas résisté à l'épreuve de la libéralisation des exportations depuis la suppression du monopole de l'OCE en 1986. En effet on assiste depuis quelques années à une situation de retour en arrière où l'égoïsme des sous-filières refait surface et où des acquis importants de la filière sont remis en cause avec notamment la liquidation de la société d'encadrement technique (SASMA) et à travers les problèmes persistants de la société de fabrication des jus d'agrumes (FRUMAT).

En revanche les composantes liées à l'agro-service, à la transformation et au commerce intérieur et extérieur des produits agricoles se sont relativement mieux organisées pour défendre leurs intérêts et bénéficier ainsi d'une part plus importante de la valeur ajoutée du secteur que celle qu'ils contribuent à créer dans le cadre de leurs activités au sein de la filière. Ceci se fait naturellement au dépens des producteurs de la matière première agricole à l'exception toutefois des produits alimentaires de base dont les prix sont protégés (blé tendre, cultures sucrières et tournesol).

Par ailleurs, et en dehors des secteurs d'exportation, les besoins réels des consommateurs n'ont jamais été pris en considération dans l'élaboration des plans de développement sectoriels qui fixent des objectifs de production quantitatifs sur des bases purement techniques sans s'assurer au préalable si ceux-ci correspondent aux vœux des utilisateurs finaux et notamment sur les plans de la qualité et de la normalisation.

En clair, il est apparu à travers les discussions qu'en l'état actuel de l'évolution du secteur, il n'existe pas encore de véritable filière agricole et que la démarche qui a été adoptée jusqu'à présent, loin d'être celle de l'intégration, relève beaucoup plus d'une approche corporatiste qui tend à pérenniser les intérêts dominants à l'amont et à l'aval de la production en exacerbant les tensions qui existent au niveau des filières agricoles.

Il en est ressorti également que le rôle régalien de l'Etat est primordial dans la création de l'environnement économique nécessaire au développement du système agroalimentaire.

En effet, compte-tenu de la spécificité du secteur agricole et de son poids économique et social, l'Autorité Publique, sans interférer avec le domaine de la production qui doit relever de l'initiative privée, devra intervenir dans la régulation du marché pour préserver les conditions de libre-concurrence entre les intervenants et le respect des normes de qualité et de salubrité des denrées alimentaires.

Ceci suppose au préalable que la démarche adoptée par le gouvernement pour la mise à niveau d'autres secteurs clés de l'économie nationale, soit également opérationnelle pour l'élaboration et la mise en œuvre de réformes structurelles adéquates au niveau du secteur agricole.

Dans cette perspective, des groupes de travail spécialisés par filière de production devront être mis en place pour la validation des mesures qui seront élaborées pour la mise à niveau de ces filières. Les groupes où seront représentés l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels concernés, devront ensuite soumettre leurs conclusions aux instances gouvernementales pour la concrétisation des mesures retenues et le suivi de leur exécution.

Le comité de suivi et de coordination inter-filière dont la création a été proposé lors du séminaire devrait superviser des travaux de ces groupes dans l'optique d'une meilleure cohérence au niveau de l'analyse et de la régulation de l'ensemble du système agroalimentaire.

La deuxième partie ci-après a été initiée grâce à une méthode d'approche sous forme de « tables de filières » qui pourrait augurer d'une nouvelle démarche susceptible de mobiliser des groupes de travail autour des principales filières de production agroalimentaire.

DEUXIEME PARTIE

SYNTHESE DES TRAVAUX DES TABLES DE FILIERES

I. Table de filière oléicole

A travers les exposés qui ont traité de la situation générale du secteur oléicole (Direction de la production Végétale) et de l'expérience régionale du Haouz en matière d'intégration amont-aval, et au vu des interventions qui ont eu lieu au niveau de la discussion qui a suivi, une analyse des forces et des faiblesses du secteur ainsi que des propositions de programmes d'actions à conduire notamment en matière d'organisation et de coordination interprofessionnelle sont récapitulées ci-après :

1- Points forts et potentialités :

- ◆ plan oléicole national existant ;
- ◆ actions en cours mais non intégrées dans une stratégie nationale ;
- ◆ capacités de trituration importantes mais sous utilisées car non accompagnées par une disponibilité de la matière première ;
- ◆ existence d'un marché potentiel à l'export qui pourrait être ouvert par les négociations de libre échange ;
- ◆ atouts et savoir-faire national à valoriser ;
- ◆ potentiel améliorable 260.000 Ha :
 - 100.000 Ha en bour de 0,8 à 1,5 T/Ha
 - 160.000 Ha en irrigué de 1,8 à 3 T/Ha
- ◆ potentiel d'extension de 500.000 Ha :
 - 380.000 en Bour
 - 120.000 en irrigué

Ceci en tenant compte de :

- la compétition des autres spéculations
- l'action des facteurs socio-économiques
- l'influence des facteurs physiques inhérents au milieu

2 - Faiblesses et blocages :

- ◆ exiguïté prononcée des exploitations et morcellement accru des parcelles.
- ◆ prédominance de la variété population picholine marocaine.
- ◆ conditions climatiques défavorables dans certaines régions.
- ◆ pratiques culturelles souvent traditionnelles et liées au caractère polyvalent des exploitations et à l'absence de régions spécialisées en oléiculture.
- ◆ enclavement et éloignement des zones de production.
- ◆ insuffisance d'organisations professionnelles opérationnelles .
- ◆ outil de transformation peu performant.
- ◆ actions mises en place sans analyse préalable des difficultés et problèmes
- ◆ approche par la production et non en terme de marché et de produit (pilotage par le haut)
- ◆ besoin de développer le marché intérieur
- ◆ une part importante des produits sont vendus en vrac
- ◆ sous-utilisation des capacités de transformation modernes et détournement de flux des produits par des intermédiaires non patentés
- ◆ non-utilisation encore possible de capacités de production permettant de développer de façon intégrée l'approvisionnement des unités de transformation modernes
- ◆ non-fonctionnement des instances nationales de coordination
- ◆ un risque de concurrence forte de la part d'autres pays (Syrie, Argentine, Australie, etc.)
- ◆ importation de 380.000 t d'huile chaque année
- ◆ problème d'approvisionnement à cause des faibles rendements au niveau des agriculteurs
- ◆ problème de vulgarisation et d'encadrement des agriculteurs
- ◆ problème de transferts de connaissances de la recherche vers le terrain
- ◆ 60% de la production est sous forme d'huile lampante
- ◆ crise de sous production plus crise de la qualité
- ◆ problème d'organisation des producteurs

3 - Propositions en cours et pour le futur

a – Bilan de quelques actions pour l'extension des plantations

- ◆ distribution de 3.000.000 PLANTS par l'Etat en 1998/99 : près de 18.000 HA de nouvelles plantations.
- ◆ prime à l'investissement dont les réalisations n'ont dépassé guère 1.000 HA/AN.
- ◆ programme de développement des zones nord, lancé en 1997/98, et dont les réalisations ont porté sur 5.000 HA d'olivier en 1999/2000, 5.300 HA en 2000/2001 en 4.000 HA en 2001/2002

- ◆ programme de plantation d'olivier en zones marginales qui a porté sur la plantation de 2.300 HA au cours du 2^{ème} SEMESTRE 2000, 3.000 HA pour l'année 2001 et 3.000 HA en 2002.
- ◆ programme de plantation des zones sinistrées : 340 HA (2^{ème} semestre 2000) et 450 HA (2001).
- ◆ projets de mise en valeur en bour où les réalisations en matière de plantations oléicoles ont porté sur environ 10.000HA
- ◆ plantations réalisées directement par les agriculteurs sans recours au soutien de l'Etat: 16.200 HA au cours des 3 dernières campagnes.

b - Actions de coordination et d'organisation

- ◆ nouvelles formes de coordination à trouver au niveau de la filière (priorité urgente) ;
- ◆ gestion de la qualité à mettre en place impérativement
- ◆ faible valorisation des ressources génétiques locales (variétés locales à faibles potentialités agronomiques et industrielles)
- ◆ valorisation commerciale des variétés locales indispensable pour compenser cet handicap
- ◆ diversifier les variétés
- ◆ lier la recherche et la vulgarisation dans les actions d'amélioration de la production
- ◆ mise en place d'un agropole jouant ce rôle d'échanges entre les acteurs
- ◆ développer une production industrielle d'olive : 500.000 Ha ne suffisent pas à couvrir les besoins des unités de trituration
- ◆ mettre en place une démarche « qualité » pour aller vers les « crus »
- ◆ dissocier les sous-filières afin dégager des mini-filières qualité Maroc
- ◆ baser ces stratégies sur la dynamique et l'initiative d'acteurs qui décident d'initier le mouvement avec l'engagement de tous ceux qui en acceptent les règles
- ◆ organiser le maillon producteur et l'intégrer avec le reste de la filière (contrat)
- ◆ appliquer les textes (contrôle de la qualité, interdiction du vrac etc.)
- ◆ faire sortir rapidement les textes relatifs à l'organisation de l'interprofession et le financement de son fonctionnement
- ◆ prendre les mesures nécessaires à la relance du conseil national et des conseils régionaux oléicoles.
- ◆ manque de moyens financiers et humains et de structures d'exécution pour mettre en place des actions (agropole ou centre national de l'olive ou de l'olivier)
- ◆ sécuriser une partie de la production à travers des projets de partenariat avec les groupes agro-industriels
- ◆ adopter une stratégie d'approche globale de l'ensemble de la filière pour mieux sécuriser son financement

LISTE DES PARTICIPANTS A LA TABLE DE FILIERE OLEICOLE

Nom et Prénom	Organisme	
RAMI Abdellatif	CGDA	MODERATEUR
GUERSI Gérard	CIHEAM	DISCUTANT
BABA Mohamed	INRA	
BELGHITI ALAOUI Said	LESIEUR – CRISTAL	
ZAZ Abdelali	LESIEUR – CRISTAL	
ABOUHAFS Abdelhaq	MADR	
BOUAYAD Abdelwahab	ADEHO	
RACHIDI Zaid	ORMVA-H	
MOUNDI El Mostapha	ORMVA-H	
BELODI Hassan	ORMVA-H	
DEVICO Mardochee	Conserves de Meknès Aïcha	
GOUJIL Jamal	DPEG. Mini. Des Finances	
OWAZZANI Nouredine	ENA Méknès	
El AMELI Lahcen	CNCA	
CHAKIB Ilham	DPVCTRF/DRF	
ABOUTAYEB Fouad	SOGETA	
ABID Abdelkader	ORMVA Loukkos	
LAASIRI Mohamed	DPAE	
LOUSSET Raymond	DERD	
CARLIER Jean Pierre	ATLAS	
HADDI Tarik	CNCA	
EL MOATAMID Mohamed	DEPAAP	
LAYACHI Najib	EACCE	
HAMANITERRE Abdessadek	DPA	
EL MATAOUI Fatima	INRA	
OUZGHIRI Fatmi	ADEHO	
BERRIMA Fatiha	CNCA	
ZAKARIA Abdelkader	DPV	
RBILA Touria	DPVCTRF	
CHAMA Mohamed	SOGETA	
AGBANI Mostapha	IAV Hassan II	
ABIDA Hamid	Comité régional	
HACHIMI Larbi	LOARC	
ESSAFOUI Abderrahmane	DPV	
LAAMRANI Mohamed	DEPAAP	
CHMITAH Mohamed	DPV	
SAIDI	IAV Hassan II	
ZAGDOUNI Larbi	IAV Hassan II	
BENNIS Abdelhadi	DERD	
AMMOR	DPA Fes	
BENSALAH ZEMRANI A.	CGDA	
ROUMIA Siham	MADRA DPA	
SAKHIRI Mohamed	SOGETA	
EL GHALLAB Nour-Edine	COMAPRA	
AIT SALAH Mohamed	Centre oléicole régional Marrakech	
ABDELGHANI Aroce	Centre oléicole régional Marrakech	
ATLASSI Mustapha	Comité oléicole régional Marrakech	
BERRICHI Mohamed	DPV	
LAMHAMED M'hamed		
HADDAD Khadija	DPVCTRF/MADR	
LAKHDAR Rachid	CGDA	
MOUSSAOUI Hamid	SODEA	
JELLOULI Driss	ORMVA Haouz	
SAHNOUN Abdellatif	DE	
ABIDA Hamid	Conseil Oléicole régional Marrakech	
ANOUE *****	Conseil oléicole régional Marrakech	
DEHBI Zhor	SPV (Agadir)	
LEMSEFFER Hanae	IGA/CE	
WALALI Loudiyi	IAV Hassan II	

II. Table de filière agrumicole

1 - Présentation

Fondé sur l'export, la culture des agrumes continue de jouer au Maroc un rôle social et économique important. Les agrumes s'étendent sur environ 76.000 ha irrigués, assurent une production oscillant entre 1 et 1,6 million de tonnes par an dont environ 60% sont consommés localement. L'agrumiculture procure plusieurs millions de journées de travail essentiellement en milieu rural et permet des entrées de devises pour l'équivalent de 2 à 3 milliards de Dirhams annuellement.

Avec la mondialisation, l'agrumiculture qui est l'un des principaux maillons de la filière agrumicole constitue une alternative possible aux cultures qui seront les plus fragilisées par l'ouverture des marchés.

Cependant, la filière agrumicole se trouve actuellement confrontée à une évolution rapide de l'environnement international notamment en matière de systèmes et méthodes de production et de commercialisation. Elle est aussi confrontée à des contraintes internes sur les plans organisationnel et des performances aux niveaux de la production et des services.

Les acteurs de la filière agrumicole doivent améliorer leurs performances à tous les niveaux, mieux s'organiser et surmonter leurs contraintes pour s'adapter rapidement aux nouvelles situations et affronter collectivement la concurrence aux niveaux international et national.

A la suite d'exposés sur la situation du secteur agrumicole et l'évolution des systèmes et méthodes de commercialisation, les participants à la table filière agrumicole (Voir liste) ont engagé des débats sur le diagnostic de la filière et les moyens devant permettre d'accroître la solidarité entre les acteurs, de mieux coordonner leurs actions et d'améliorer leurs performances.

2 - Diagnostic de la filière

2.1. Contraintes structurelles au niveau de la production

Les marchés sont de plus en plus exigeants sur les plans de la qualité de la production (Calibre, présentation, saveur...), de la santé et l'environnement (Résidus de produits chimiques, respect de l'environnement...), des procédés de production et de conditionnement (traçabilité, culture raisonnée, certification iso etc...)

L'accroissement du potentiel de production basé sur le renouvellement des vergers et l'extension des superficies préconisés dans les différents plans d'actions élaborés par les pouvoirs publics et la profession s'est heurté à l'insuffisance des ressources hydriques principalement ;

Le renouvellement des plantations d'agrumes a été fortement limité, en partie, à cause de la sécheresse. Mais l'extension du verger de 74.000 ha à 90.000 ha, entre 1998 et 2005, était hypothéquée dès le début à cause de l'insuffisance des ressources hydriques et de la faible implication des acteurs en charge de la gestion de ces ressources.

Le vieillissement normal (âge) ou prématuré (à cause des maladies et/ou de l'insuffisance de l'entretien) a largement contribué à la régression quantitative et qualitative de la production dans de nombreux vergers ;

Le retard, par rapport aux pays agrumicoles concurrents, en matière de recherche, de structure de services (Analyses et conseils) ainsi que de l'encadrement des petits et moyens producteurs notamment pose le problème de la faible technicité et constitue un obstacle à la mise à niveau des exploitations face aux nouvelles exigences des marchés,

L'insuffisance des progrès dans les domaines de la diversification variétale (Recherche, sélection, introduction et vulgarisation de nouvelles variétés) se traduit par le manque de nouveautés et aboutit progressivement à l'inadaptation du profil variétal aux demandes des marchés;

2.2. Problèmes d'organisation

Après la suppression, en 1986, du monopole détenu par l'OCE pour l'exportation des fruits et légumes, les structures qui se sont mises en place (une dizaine de groupes exportateurs, AFB* qui s'est scindée en MFB et FF), montrent des distorsions sur les plans de la représentativité, de la coordination des exportations, de l'organisation économique et de la concertation entre les acteurs de la filière (Déficit institutionnel, insuffisance d'organisation et de légitimité des interlocuteurs...)

Les structures d'appui et d'encadrement des petits et moyens agrumiculteurs ainsi que la recherche et la recherche-développement indispensables à la mise à niveau du secteur des agrumes sont en voie de relâchement et d'affaiblissement dans un environnement caractérisé par l'insuffisance, au niveau national, de partenariats et de programmes basés sur une stratégie de long terme.

2.3 Problèmes de financement

Le soutien financier institutionnel, a toujours été jugé insuffisant face à des coûts d'investissements élevés pour la mise à niveau du secteur agrumicole et comparativement aux aides octroyées aux différents niveaux de la filière dans certains pays concurrents.

Cependant, il importe de souligner que l'octroi du soutien financier demandé à l'Etat dans le plan d'action agrumicole 1998-2010 n'a pas produit les effets escomptés pour le renouvellement et l'extension du verger. Le coût élevé des immobilisations, la succession de

* : Atlas Fruit Board : Société créée par les groupes exportateurs en 1987 pour l'organisation commune des moyens logistiques de transport maritime et pour la commercialisation des agrumes pour le compte des groupes sur certains marchés (Scandinavie, pays de l'Est, Canada, Moyen Orient). Dissoute en 2000, AFB a donné naissance à deux pôles d'exportation : Maroc Fruit Board (MFB) et Fresh Fruit (FF).

plusieurs années de sécheresse et le manque de visibilité économique sont en partie responsables de la réalisation insuffisante des actions envisagées.

Cette insuffisance de résultats du soutien de l'Etat se trouve également au niveau de l'agro-industrie, Frumat en l'occurrence.

2.4 Stratégies commerciales :

La stagnation voire la régression du volume des exportations d'agrumes et la perte de terrain sur certains marchés traduit une baisse de la compétitivité des produits marocains. Selon le niveau auquel on se situe dans la filière, cette régression est attribuée à des insuffisances quantitatives et/ou qualitatives de la production, à des retards ainsi qu'à des erreurs stratégiques de recherche-développement notamment en matière de choix des variétés et de porte-greffes, à l'inadaptation de notre système de commercialisation etc. Des améliorations sont certainement nécessaires à tous les niveaux de la filière.

Le transport par bateaux est moins souple que le transport par camions. Il est inadapté aux exigences de la grande distribution sur les plans de la qualité et de la régularité.

L'évacuation et le stockage de la production dans les ports européens en vue de sa commercialisation (flux poussés par l'offre) est une stratégie commerciale inadaptée.

2.5 Transformation

Les usines Frumat ont été construites avec une technologie de pointe pour une capacité annuelle de transformation supérieure à 200.000 tonnes d'agrumes mais celles-ci souffrent d'un sous approvisionnement chronique et traitent, certaines années, moins de 10.000 tonnes de fruits.

Conçue pour absorber une partie des fruits qui ne peuvent être exportés, Frumat a joué un rôle déterminant pour éviter l'effondrement des prix sur le marché intérieur. Cette stratégie est pratiquement abandonnée à cause du manque d'une politique collective et du comportement individualiste de producteurs adoptant la logique de profit à court terme.

L'apport financier de l'Etat, pendant les trois dernières années ne semble pas avoir eu d'effet pour sortir de la crise cette société agro-industrielle dont l'avenir est incertain.

2.6 Le marché intérieur

Les prix sur le marché intérieur sont très fluctuants. En années de production faible à moyenne, ils sont, dans certains cas, compétitifs par rapport à la recette du producteur réalisée à l'export ; ce qui explique en partie la stagnation des exportations.

L'absence de normalisation sur les marchés locaux et le manque d'organisation des circuits de distribution grèvent la recette du producteur.

3. Recommandations

Les discussions sur les potentialités et les contraintes du secteur agrumicole, et sur la nécessité d'une politique d'action et d'organisation pour surmonter lesdites contraintes ont donné lieu à de nombreuses recommandations. Celles-ci peuvent être résumées comme suit :

◆ Nécessité d'une politique publique fixant le cadre organisationnel des filières

Cette politique doit être définie avec les professions concernées et doit inciter celles-ci à s'organiser en filière afin de faciliter le dialogue, l'élaboration de stratégies ainsi que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions arrêtées.

◆ Démarche pour l'organisation des filières

Il est suggéré d'identifier l'ensemble des acteurs de la filière (Fournisseurs d'intrants, agriculteurs, agro-industriels, commerce et distribution, services d'appui, formation, recherche-développement) et de réunir les décideurs de la filière pour identifier les objectifs d'intérêt commun et les actions collectives permettant de les réaliser.

Les objectifs et les actions ayant obtenu l'adhésion des décideurs de la filière constitueront la stratégie ou plate-forme de développement de la filière.

◆ Rôle des pouvoirs publics

Pour aider à l'organisation de la filière l'Etat doit :

- appuyer les acteurs et les inciter à se constituer en organisations professionnelles et en filière,
- piloter pendant une période limitée, l'élaboration de la stratégie de développement avec les décideurs de la filière et assurer, avec les représentants de ces derniers, le suivi des actions collectives inscrites dans la plate-forme de développement de la filière,
- s'assurer que les actions envisagées cadrent avec l'intérêt de la filière et évaluer les actions entreprises,
- faciliter les rencontres et les dialogues entre les acteurs de ladite filière et arbitrer au besoin les cas de divergences,

◆ Instauration d'une meilleure coordination au sein de la filière agrumicole

L'évolution non satisfaisante des exportations marocaines d'agrumes est attribuable, en partie, à l'insuffisance de production dans les qualités demandées par les marchés, mais aussi à l'absence d'une stratégie collective efficace de commercialisation, au manque de coordination entre les acteurs de la filière, entre les exportateurs en particulier, ainsi qu'à l'inadaptation des méthodes et des moyens logistiques utilisés.

◆ Stratégie d'exportation

- a) Une coordination efficiente entre les exportateurs est apparue comme un impératif prioritaire pour consolider la position du Maroc sur les marchés à travers des actions collectives et pour éviter « la concurrence maroco-marocaine » et la répétition d'opérations préjudiciables à l'ensemble de la filière.
- b) La nécessité d'amendement des textes régissant l'EACCE** a été rappelée pour le renforcement de la mission de cet établissement en matière de coordination des exportations
- c) La nécessité de doter l'EACCE de textes lui permettant d'accorder l'autocontrôle aux unités éligibles à ce type de contrôle.
- d) Le pilotage de la filière par l'aval est soutenu par les groupes producteurs-exportateurs participant à la table filière. Selon eux, les exigences à satisfaire en matière de variétés, de qualité, de volume, de délai et même de procédures de production et de conditionnement sont dictées par les distributeurs qui sont les interfaces entre les consommateurs et les exportateurs.

◆ Marché intérieur

La valorisation de la production sur le marché intérieur passe par :

- a) l'établissement d'un équilibre judicieux entre les parts réservées à l'exportation, à la transformation et à la consommation en frais,
- b) l'organisation de la distribution et l'application de normes au niveau du marché intérieur,
- c) l'adoption d'une stratégie commune et l'instauration d'une politique de solidarité entre les acteurs de la filière permettant, entre autres, de décourager les comportements opportunistes préjudiciables à la filière.

◆ L'Agro-industrie

Il est nécessaire d'assurer à l'agro-industrie un approvisionnement minimum à même de garantir sa rentabilité ou, au moins, son maintien en tant qu'instrument de régulation de l'offre sur le marché intérieur de consommation de fruits frais.

Il faut, d'autre part, régler le problème de statut de Frumat qui « appartient à tout le monde et à personne » et examiner son cas conjointement à la ré affectation des fermes gérées par la SODEA et la SOGETA. La création, dans la région du Gharb, de vergers d'agrumes à vocation industrielle dominante constituerait une solution possible de sauvetage des usines Frumat de Kénitra et Casablanca.

** EACCE : Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations

Il est recommandé de revoir, avec les principaux départements concernés du Ministère de l'Agriculture et de l'interprofession, le plan d'action agrumicole 1998-2010, de diagnostiquer les causes ayant entravé sa mise en œuvre et d'élaborer un nouveau plan de développement agrumicole.

LISTE DES PARTICIPANTS A LA TABLE DE FILIERE AGRUMICOLE

Nom et Prénom		Organisme
El Bachir	NADORI	CGDA
Pierre	PORTET	CGGREF –France
Santiago	FUNES	Discutant
		Directeur de la Division de l'Assistance aux Politiques à la FAO
Fatima	EL HADAD	Chargée d'études, IAM, Montpellier
Abdelkrim	RAHALI	CGDA
Ahmed	DARRAB	ASPAM (Association Syndicale des Producteurs d'Agrumes au Maroc)
Elhoussine	ELMNIAI	ASPAM
Abdellatif	TARAF	EACCE
Fatima	RAJI	EACCE
Driss	GHANNAM	FRUMAT
Najib	GUESSOUS	FRUMAT
My M'hamed	LOULTITI	Groupe PRIMATLAS et COPAG
Ahmed	EL HAKIMI	Groupe DELASSUS
Tariq	KABBAGE	Groupe G.P.A.
Ahmed	LEKCHIRI	Maroc Fruit Board (MFB)
Mustapha	BEN ELAHMAR	CNCA
Saïd	EL GHAZOULI	SO.GE.T.A, siège
Mustapha	TAOURA	ORMAVA-Souss Massa
Kamal	BENNOUNA	ORMVA Gharb
Mohamed	RAKI	IAV Hassan II, Rabat
Mohamed	ELOTMANI	IAV Hassan II, Agadir
Mohamed	EL ALAOUI	ENA, Meknès
Youssef	CHARNABAILI	APEFEL
Errachid	EZZAOUINI	DEPAAP, Ministère de l'Agriculture, Rabat
Abdellah	ZEMRAG	INRA, Kénitra
Abdelaziz	EL HASNAOUI	INRA
Mohamed	JANATI	DPV (Direction de la Production Végétale), Rabat
Hachama	SOSSEY ALAOUI	DPV
Kacem	RAMI	DPV
Allal	CHIBANE	DPV
Hassan	ZOUHRY	DPV
Abdeslam	BORFOUNE	DPV
Mekki	CHOUIBANI	DPVCTRF (Direction de la Protection des Végétaux du Contrôle technique et de la Répression des fraudes)

III. Table de filière avicole

Le groupe, animé par Dr BAKKALI M. et M.AUZET, regroupait 36 personnes représentatives du secteur de l'aviculture : Direction de l'élevage du Ministère de l'Agriculture, Directeur et Président de la FISA, Représentant des différents maillons de la filière avicole, Responsables du Crédit Agricole, Experts et Membres de la recherche.....

Des exposés préliminaires au débat ont permis de rappeler les principales caractéristiques du secteur avicole marocain :

- un chiffre d'affaires de l'ordre de 10 milliards DHS. générant plus de 210.000 emplois dont 53.000 emplois dans le maillon production.
- une production totale de 250 000 tonnes de viande blanche par une infrastructure constituée de 5000 élevages de poulets de chair ,de 500 élevages de poules pondeuses , de 37 usines d'aliments produisant 1,5 millions de tonnes et de 17 abattoirs abattant 15 000 tonnes de volaille /an
- un prix élevé de la viande de poulet dû au prix de revient trois fois supérieurs qu'aux Etats-Unis généré par la taxation élevée des aliments et ingrédients importés,
- un faible niveau de consommation de la viande blanche par personne (8,9 kg/h/an)
- un statut fiscal confus
- un pourcentage élevé de poulets exposés pour la vente à l'état vif aux consommateurs dans des tueries insalubres avant d'être abattus sur le site
- un suréquipement en infrastructures de production générateur d'un surcoût par sous-utilisation des investissements
- une fragmentation très nette de la chaîne de production (absence d'intégration)
- des contraintes hygiéniques et sanitaires très handicapantes au niveau de la production et de la distribution
- une certaine méconnaissance de plusieurs aspects économiques et sociaux importants de l'activité avicole elle-même
- une activité à **haut risque** pour les institutions bancaires de crédit

Les discussions ont été animées, parfois vives, traduisant des divergences profondes d'opinion dans le secteur avicole. Les participants au groupe se sont cependant accordés sur différents moyens susceptibles de mettre à niveau et d'améliorer la production nationale de la viande blanche . Ceux-ci ont trait à l'urgence de l'approfondissement de la connaissance scientifique du secteur , à la dynamisation des activités de sa jeune Interprofession (F.I.S.A) et à l'amélioration de sa productivité , de sa compétitivité et de la qualité de ses produits .

1 - Améliorer la connaissance du secteur et la dynamisation des intervenants:

- par la réalisation d'urgence d'une étude complète sur le plan économique , technique , sanitaire et social de l'ensemble des systèmes (en amont et en aval) de production , de distribution et de contrôle constituant la Filière Avicole actuelle. Cette étude devrait déboucher sur :
 - la récolte d'informations précises sur le secteur en amont et en aval et leurs analyses scientifiques conformément à une méthode reconnue d'étude de filière en vue de la création de bases de données réelles, fiables et indiscutables sur tous les aspects de la Filière Avicole
 - la formulation de recommandations techniques et de politique pour améliorer la production de la viande blanche.
- par la dynamisation des activités
 - o du Comité Interprofessionnel de Supervision du Secteur Avicole créé en Juillet 2000.
 - o et de la FISA en tant que :
 - fédérateur des groupes professionnels intervenant dans la filière avicole
 - interlocuteur de l'administration dans la représentation et la défense des intérêts du secteur
 - centre d'information , d'analyse et de promotion du marché avicole et de ses produits ;
 - organe d'élaboration et de proposition des plans d'actions stratégiques relatifs au développement du secteur ;

2- Augmenter la productivité et la compétitivité du secteur en cherchant à réduire différents coûts (charges de production, charges fiscales etc...)

- par une meilleure technicité des éleveurs qui devraient être mieux formés. L'augmentation des résultats techniques (Indice de consommation, taux de perte, rotation des bandes) est indispensable.
- par une réduction du coût des intrants. Il a été jugé nécessaire :
 1. d'exonérer des taxes et droits d'importation sur les intrants qui ne sont pas produits localement comme le maïs et le soja par exemple ;
 2. de récupérer la TVA payée sur les achats de matériel et d'équipements (10 %) et sur les constructions de poulaillers (14%).
 3. de généraliser le taux de TVA de 7% sur tous les inputs , y compris les emballages
 4. d'éclaircir une fois pour toute le statut fiscal du secteur , actuellement confus , par son reclassement fiscal soit en tant qu'activité agricole pour bénéficier du statut d'exemption des taxes du domaine agricole (requête de la FISA) soit en tant qu'autre activité bien définie (commerciale et/ou industrielle)

3- Déclencher le processus de l'intégration verticale du secteur

Il a été souligné qu'on ne pouvait en l'état actuel, et malgré l'existence de la FISA, parler d'une réelle filière avicole. Il n'existe pas, non plus, d'intégration au sens français du terme. En effet les différents maillons de production sont généralement indépendants les uns des autres ; chaque opérateur est concerné , en premier et dernier lieu , par son propre maillon de production et ne s'intéresse pas aux résultats économiques des autres opérateurs. Il s'avère donc nécessaire de déclencher le processus de l'intégration verticale du secteur .

- en permettant la meilleure optimisation de la production de toute la chaîne, y compris les activités en aval jusqu'à la distribution finale des produits aux consommateurs par la coordination de l'utilisation des capacités des opérateurs à travers des alliances stratégiques et des contrats.

4- Accroître et veiller à faire respecter strictement les bonnes conditions techniques et sanitaires de production et de distribution

- sensibiliser les éleveurs à l'importance des mesures sanitaires et dans l'amélioration de la qualité
- instituer un contrôle hygiénique et sanitaire dans les élevages mais aussi dans les couvoirs.
- inciter les services communaux à effectuer la contrepartie des taxes d'édilité élevées qu'ils perçoivent à savoir le ramassage des déchets avicoles et leur incinération
- résoudre le problème de zonage c'est à dire la configuration dans l'espace des sites d'implantation des poulaillers les uns par rapport aux autres
- réglementer les conditions sanitaires d'installation des élevages sous serre dits informels et veiller à les identifier et à les contrôler,
- dynamiser l'activité de l'Observatoire Epidémiologique National Avicole (O.E.N.A) créé en 2001,
- intensifier les contrôles sanitaires au niveau des aliments importés et des fabricants d'aliments nationaux.
- renforcer le réseau d'abattoirs existant en y annexant des circuits de stockage et distribution adéquats, en particulier, en développant des réseaux efficaces de réfrigération
- élaborer une réglementation de salubrité alimentaire appropriée pour produire un poulet sain en introduisant la procédure HACCP.
- libérer le système de marketing du poulet de l'emprise du marché vif en faisant évoluer progressivement les tueries particulières en points de vente s'approvisionnant en poulets abattus et refroidis convenablement dans un abattoir de qualité.

Enfin face aux perspectives de l'éventuelle signature des accords de libre échange avec les Etats-Unis le groupe a exprimé sa forte inquiétude du fait des coûts de production trois fois supérieurs au Maroc et du manque d'organisation de la filière. La majorité des participants considère que cet accord se traduirait par des conséquences dramatiques sur le secteur avec des pertes d'emplois voire même la disparition du segment moderne, Quelques membres du groupe se montrent cependant moins inquiets, arguant du fait que les éventuelles importations de poulets américains porteraient sur des animaux congelés que la distribution marocaine actuelle ne peut pas assurer.

LISTE DES PARTICIPANTS A LA TABLE
DE FILIERE AVICOLE

Nom et Prénom	Organisme
BAKKALI M.M	CGDA-moderateur
AUZET Michel	Crédit Agricole – France - Discutant
MOULID Ali	ORMVA Doukkala
EL JEDAA Saïd	FISA
MHORSI Aziz	MADR
SBAÏ Hanane	CNCA
AIT BOULAHSEN Abdellah	ENA
MSOUGAR Adil	ANAVI
AIT EL MEKKI Akka	ENA Meknès
CHETTO Mostafa	DPVCTRF
ZIZI Mohamed	ANPO/FISA
IDRISSI KAITOUNI Ahmed	ANPC/FISA
ALAOUI Youssef	FISA
BENJELLOUN Abdelouahab	ANAM/FISA
ASSIMI Brahim	AFAC/FISA
BERRIMA Fatiha	CNCA
BENYASSINE Abderrahim	DPV
SBIHI Ahmed	DE
DOUKKALI Rachid	IAV Hassan II
OUZZINE Mohamed	Conseiller/CM (MADR)
BEKKALI HIMDI Ihssane	DE
CHOUKRI Abdelaziz	DE
BENKHADDA Saïda	DE
EL MAHARZI Latifa	DE
BOULAROUAH Zahra	DE
BETTAR Aïcha	DE
SAHNOUN Abdellatif	DE
SAYAH Mohcine	DE
BARKOUK Ahmed	DE
ZEROUALI Abderrazzak	DE
KARFAL Brahim	DE
BOUKHARI Khalid	DE
ZOUAGUI Hsaïn	DPA Rabat-Salé
BOUAZZOU Hamid	DE
EL HOUADFI Mohamed	IAV Hassan II
LACHHAB Hamid	DE
NAITLHO Salah	DE
JERRARI Chaouki	FISA
BENDARI *****	MADR
DANNA Amal	MADR
AZZI Abdelghni	DE
NAITLHO Sabah	DE

PROGRAMME DU SEMINAIRE

♦ Le vendredi 13 Juin 2003

8h30 : Accueil des participants

9h : Ouverture officielle du séminaire

- Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
- Le Directeur de la Division d'Appui aux Politiques, FAO
- Le Président du CGDA

9h45 : Pause

10h15 : 1^{ère} séance : Exposés introductifs

- Mondialisation, enjeux et défis à l'organisation des filières agroalimentaires (Mr GHERSI, Directeur C.I.H.E.A.M Montpellier)
- La chaîne globale de valeur agro-alimentaire (Mr RASTOIN, professeur à l'E.N.S.A Montpellier)
- Des méthodes d'analyses des filières (Mr AIT EL MEKKI, enseignant à l'ENA Méknès).
- Discussion

11h45: 2^{ème} séance : Régulation et méthodologie d'analyse des filières : expériences internationales.

- Système de régulation des filières au Canada (Mr DEBAILLEUL, Vice Doyen de l'Université LAVAL)
- Organisation économique de la production agricole en France (Mr PORTET Ingénieur Général, membre du CGGREF)
- Discussion

13h : Déjeuner

14h-30 : 3^{ème} séance : Expériences internationales (suite)

- Animation de la filière laitière en France (Mr CARLIER, Association de la transformation laitière en France, ATLA)
- Analyse et coordination de la filière par le marché, le cas de la filière avicole en France et dans le monde (Mr AUZET, économiste au service d'étude du crédit agricole à Paris)
- Discussion

16h : Pause

16h30 : L'organisation des filières marocaines à travers trois études cas sous forme de tables de filières de

Table I : **Table de filière oléicole**

Modérateur (Mr RAMI, CGDA)

Discutant (Mr GHERSI, CIHEAM)

- Introduction (Mr RAMI)
- Présentation générale du secteur oléicole (Direction de la Production Végétale)
- Intégration amont-aval de la filière (FICOPAM)
- Expériences régionales du Haouz et nouvelles politiques de partenariat (ORMVA/ Conseil Oléicole Régional)

Table II : **Table de filière agrumicole**

Modérateur (Mr NADORI, CGDA)

Discutant (Mr PORTET)

- Introduction (Mr NADORI)
- Présentation générale du secteur agrumicole (DPV)
- Intégration amont-aval de la filière:
 - organisation des producteurs (A.S.P.A.M)
 - groupe des exportateurs (GEDA /COPAG)

Table III : **Table de filière avicole**

Modérateur (Dr BAKKALI, CGDA)

Discutant (Mr AUZET)

- Introduction (Dr BAKKALI)
- Présentation générale du secteur avicole (Direction de l'Elevage)
- Intégration amont-aval (F.I.S.A)

♦ **Le samedi 14 Juin 2003**

9h-11h : Poursuite des travaux des tables de filières

11h : Pause

11h30 : Restitution des débats des tables de filières et discussion générale

13h : Synthèse (Mr RASTOIN)

13h30 : Déjeuner